



Les libertés syndicales remises en cause, ce sont les salarié-e-s qui trinquent!

Criminalisation de l'action syndicale et/ou sociale par la mise en cause juridique systématique de militant-e-s syndicaux.

Licenciements de délégué-e-s syndicaux dans le privé.

Durcissement de la législation sur les grèves.

Mise en place du Service Minimum d'Accueil dans le 1^{er} degré qui oblige de fait à un délai de 2 semaines entre le moment où l'on envisage de déposer un préavis de grève et la grève elle-même.

Remise en cause du droit de manifester.

Remise en cause du paritarisme, comme nous venons de le voir lors des CAPN de mutation que ce soit du 1^{er} ou du second degré...

Tout ceci et bien d'autres choses encore montre que l'objectif est clair: éviter que les conflits sociaux ne prennent de l'ampleur en affaiblissant les organisations syndicales voire en les détruisant, en visant bien entendu en premier celles qui refusent de courber la tête.

Il n'est qu'à voir les impressionnants dispositifs policiers à la moindre manifestation, la violence de la répression au moindre incident, la montée liberticide des gardes à vue...

Le refus de toute réelle négociation dans tous les secteurs, de tout dialogue social, montre que ce pouvoir aux abois, mais sans réelle alternative politique permettant de servir de relais au mouvement social, ne peut survivre qu'en remplaçant le nécessaire dialogue social par le refus du dialogue tout court, en s'appuyant sur la répression.

La CGT a résolument fait le choix d'un syndicalisme de conquêtes sociales. Sa démarche allie la contestation, la mobilisation, la proposition et la négociation, refuse la régression sociale. La renforcer par l'adhésion, par le vote lors des élections professionnelles, par la reconquête de l'action collective contre le repli et la fuite individuelle, participe à la création d'un rapport de force plus favorable...

Yvon Guesnier



Après le 19 mars, un 1er mai offensif



Sans attendre les conclusions de l'intersyndicale, prenons conscience que la situation sociale est à la mesure de la situation politique de mai 2002, et faisons que ce 1^{er} mai 2009 au moins 4 millions de salarié-e-s, retraité-e-s, chômeurs et chômeuses manifestent dans la rue, derrière les banderoles unitaires!

Le 1er Mai est un symbole fort : sans qu'il en coûte à qui que ce soit, que chacun-e s'en empare.

Le rendez-vous a lieu en général
- à 10h place Massena à Nice
- à 10h30 place de la Liberté à Toulon,
- à 10h30 à la sous-préfecture à Draguignan

Des rassemblements ont lieu dans d'autres villes; renseignez-vous auprès des Unions locales CGT.

Page 2 : congrès, adhésion, contacts

Page 3 : Idéologie anti-Rased, Les retraité-e-s requis-e-s pour casser la grève, Sanctuariser collèges et lycées les protégera-t-il de la violence?

Page 4 : Salaires, Indemnité différentielle

Page 5 : Bac Pro 3 ans : les nouvelles grilles arrivent, les postes disparaissent

Page 6 : Réforme du lycée : le temps du rideau de fumée, Echo des CTPA

Page 7 : Tribune, Contrats aidés : résistons, CAPA des PLP sur les postes adaptés et les congés de formation

Page 8 : La Seyne : PE2 en action! Une régression d'une gravité exceptionnelle de la formation. Humeur

CONGRES DE LA CGT EDUC'ACTION DU VAR

JEUDI 16 ET VENDREDI 17 AVRIL 2009

Chaque adhérent est invité-e à participer au congrès qui se prépare dans un climat social fort :

* Un gouvernement et un patronat qui veulent casser ce qui fait le social et les services publics dans notre pays

* Un développement des luttes revendicatives

* Des mobilisations interprofessionnelles de grande ampleur qui montrent le mécontentement général

Notre syndicat est en phase de progression. A l'issue des élections professionnelles de 2008, la CGT est devenue la première force syndicale du département (Prud'hommes 33% des voix). La CGT Educ'Action est le 3ème syndicat de l'académie de Nice

Le congrès se propose d'être un temps fort de notre activité pour construire une CGT forte et com-

bative dont les salariés ont besoin pour gagner.

A l'ordre du jour du congrès :

- des débats sur l'actualité,
- des ateliers sur les réformes en cours (atelier école-collège/ atelier lycée professionnel, technologique et général),

- une intervention sur "En quoi la pédagogie peut-elle être une pédagogie de résistance ?", avec Jean Charles Huver, de l'Institut Coopératif de l'Ecole Moderne

- des échanges sur " Comment mieux utiliser notre CGT ? professionnelle et/ou territoriale ?" avec des représentants CGT de différentes syndicats, des Unions locales CGT.

- et bien sûr des positionnements revendicatifs et les orientations du syndicat

Pour y participer, contacter votre section ou directement le syndicat.

Nous joindre...

CGT Educ'Action de l'Académie de Nice

4, place St François - 06300 Nice
Tél. 09 53 68 08 50 - Fax : 09 58 68 08 50
<http://sdcgt0683.ouvaton.org/>

Secrétaire académique :
Cédric Garoyan : 06 75 74 14 22

Alpes-Maritimes

Secrétaire départemental :
Joël Denneulin : 06 62 01 08 93
cgteducation06@wanadoo.fr

1° degré : Yvon Guesnier
sden1d06@free.fr - 06 63 57 64 72

2° degré : Joël Denneulin
sden2d06@free.fr 06 62 01 08 93

Trésorier : Renaud de Varent
sden06@free.fr - 09 53 68 08 50 (répondeur)

Var

Secrétaire départementale :
Valérie Hible, Bourse du Travail
13, av. Amiral-Collet - 83000 Toulon
Tél. 06 59 95 68 28 - valerie.hible@wanadoo.fr

1° degré : Sandrine Blondy
sden.cgt.1d.var@free.fr - 06 11 77 62 69

2° degré : Cécile Laublet
celofa@free.fr - 06 88 45 23 85

Trésorière : Dominique Motay
dmataycgt@gmail.com - 04 94 14 02 73



Le Congrès des Alpes-Maritimes est programmé quant à lui les 19 et 20 novembre 2009

Bulletin d'adhésion

ou de réactualisation

Votre cotisation est la seule ressource financière du syndicat : adhérez !

NOM (Mme/Mlle/M) _____ Prénom : _____ Né-e le : _____

Adresse personnelle : _____

_____ Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Portable : _____ E-mail : _____

Etablissement : _____ Zep : oui - non

Corps (plp, pe, instit, certifié...) _____ Echelon : _____ Hors classe : oui - non

Discipline et/ou fonction (zil, tzt, ais, cons. pédagogique...) : _____

Titulaire (1) Stagiaire (1) Non titulaire (1) : _____ Retraité-e (1)

Temps partiel : quotité _____ % ou _____/18° ou _____/27°

Montant de la cotisation : _____ Je désire (ré-) adhérer au SDEN-CGT.

Je désire payer par prélèvement automatique¹, je joins un RIB.

Date et signature : _____

Je règle ma cotisation 2009 par chèque - entre 1 et 6 chèques max., svp.¹

(1) Rayer les mentions inutiles

Désormais, 66% de la cotisation est déductible des impôts : le coût réel représente le tiers du montant indiqué.

Dans toute la CGT, le taux de cotisation pour les actifs est de **1% du salaire net**.

Le tableau ci-dessous vous permet de faciliter le calcul de votre cotisation :

Cotisation mensuelle	1° éch.	2° éch.	3° éch.	4° éch.	5° éch.	6° éch.	7° éch.	8° éch.	9° éch.	10° éch	11° éch
Instituteur-trice				14,25 €	14,60 €	14,90 €	15,25 €	16,05 €	16,85 €	17,90 €	19,65 €
Certifié-e, PE, PLP, PEPS, CPE	11,00 €	11,00 €	15,10 €	15,90 €	16,75 €	17,85 €	18,90 €	20,30 €	21,65 €	23,40 €	25,15 €
Idem : hors classe	18,90 €	21,40 €	22,95 €	24,50 €	26,50 €	28,30 €	29,90 €				
Agrégé-e	14,50 €	16,65 €	18,25 €	19,80 €	21,15 €	22,65 €	24,25 €	26,10 €	28,00 €	29,90 €	31,35 €

Etudiant-e : cotisation annuelle: **23.00€**

Pour toutes les autres catégories : calculer votre cotisation sur **1% du salaire net** ou prenez contact avec le syndicat pour le tableau complet.

Pour le temps partiel : calculer votre cotisation au prorata de votre temps de travail.

Pour les retraité-e-s, le taux de cotisation est de 0,60% du total des pensions et comprend l'abonnement à *Vie Nouvelle*.

Si vous optez pour le **prélèvement automatique**, votre cotisation sera réévaluée en début d'année civile et lorsque nous aurons connaissance de vos promotions.

Vous pouvez adhérer en ligne :

<http://sdcgt0683.ouvaton.org/spip.php?rubrique35>

ou retourner par courrier ce bulletin :

- pour le 06 : CGT Educ'Action,
4 place St-François, 06300 Nice
- pour le 83 : Dominique Motay,
115 rue Vincent Truc, 83220 Le Pradet

Cotisation mensuelle :

MI-SE	11.00€
Stagiaire IUFM	11.00€
Assistant d'éduc	7.80€
Aides-éduc	7.80€
Vacataire	6.20€
EVS	3.90€



L'IDEOLOGIE ANTI-RASED A FRAPPE...

Voilà, ça y'est, les dégâts sont faits pour les RASED, la tornade ravageuse est passée, et des postes tombent : 46 postes de E et G ont été touchés dans chacun de nos deux départements.

Bien sûr, tous les personnels spécialisés devraient retrouver un poste, même surnuméraire.

Bien sûr, si on avait laissé le ministre appliquer son plan idéologique et économique, la suppression des RASED aurait été totale en trois ans.

Bien sûr... Mais...

Domage, les épreuves traversées cette année laisseront des traces profondes chez tous les personnels et ceux et celles qui les ont défendu-e-s;

Domage, la situation dans notre académie n'est pas forcément la même qu'ailleurs, beaucoup de spécialisé-e-s en France se retrouvent sans poste et dans une détresse professionnelle profonde;

Domage, les RASED dans ces conditions ne pourront plus ni répondre correctement aux demandes qui ne relèvent pas de l'aide personnalisée, et nous préférons employer le terme de « soutien » pour plus de clarté (et elles sont nombreuses!), ni intervenir auprès des élèves et de leurs familles

selon l'approche pluridisciplinaire qui les caractérise;

Domage, certains sont transformés en « surnuméraires » (23 dans les Alpes-Maritimes, 17 dans le Var) nommés de manière arbitraire dans des circonstances ubuesques. Ils vont devoir exercer « rattachés » à un RASED et n'en seront donc plus membres à part entière. La CGT Educ'action n'a jamais considéré cette création fantaisiste comme une victoire, de nombreuses questions se posent : Comment les RASED pourront-ils encore travailler en réseau avec des équipes amputées? Leur principale mission sera-t-elle de répondre à l'urgence des situations? Garderont-ils leur spécificité E ou G?

Domage, désormais les psychologues des écoles sont à leur tour menacés par la masterisation qui met en danger leur formation spécifique, le nombre de recrutement les concernant a baissé, et ils risquent de ne plus être reconnus comme des psychologues à part entière.

Agitation stérile que cette politique éducative, simplifiant à l'extrême ce qui est par nature complexe... Pour laisser le soin au privé de s'occuper de la difficulté scolaire.

La réécriture en cours ce mois-ci de la circulaire de 2002 régissant les RASED est à l'image de ce qui se passe en ce moment : on simplifie, on raccourcit, on allège, on fait du « light » en somme, on sous-entend ainsi : « ben oui, mon brave m'sieur, ces pédagogisants et ces psychologisants, personne ne les comprend, pourquoi ne pas supprimer la prévention de leurs missions, ne garder que la remédiation, ce qui compte, ce sont les résultats évaluable, quantifiables, la prévention par définition ne l'est pas... Et ne définissons pas trop leurs missions, afin qu'elles soient suffisamment floues pour que leur éthique professionnelle en soit amoindrie, ce qui amènera tranquillement à leur disparition... »

Oui, il y a de quoi être extrêmement inquiet-e-s concernant l'avenir des aides spécialisées en France et de la prise en compte des situations d'enfants, de familles et d'enseignants auprès desquels les RASED intervenaient jusqu'à maintenant.

Oui, l'idéologie anti-rased mais aussi anti-réflexion est bien encore là, masquée parce qu'elle a compris

qu'elle ne pourrait pas agir aussi facilement qu'elle le croyait, mais elle avance encore, et s'étend dans bien d'autres domaines, ne voyant que sur le court terme, dans l'improvisation, tentant de nous mettre à toutes et tous la tête dans le guidon...

N'acceptons surtout pas cette manière de ne pas penser et de subir. La lutte pour défendre les aides spécialisées à l'école est loin d'être terminée, continuons de réfléchir et d'agir en cette période de crise qui est aussi l'occasion de faire entendre notre voix. N'oublions pas que résister, c'est créer.

Céline FLORENTINO
Rééducatrice en RASED



contestons

SANCTUARISER LES COLLEGES ET LYCEES LES PROTEGERA-T-IL DE LA VIOLENCE ?

Un fait divers surmédiatisé, hop un projet de loi réactionnaire. C'est la méthode Sarkozy vérifiée une fois de plus lors de la bagarre survenue au LP Jean Baptiste Clément de Gagny. Cette bagarre, et non attaque en règle contre le lycée, sert de prétexte à un discours musclé contre les « bandes de jeunes », et à justifier un nouvel article du code pénal qui réprimerait de 3 ans de prison « le fait de faire partie, en connaissance de cause, d'un groupement, même formé de façon temporaire, poursuivant le but de commettre des atteintes volontaires contre les personnes ou certains biens ». Sarkozy invente le délit de mauvaise fréquentation avec toutes les dérives que le flou de la formulation pourra autoriser.

Dans la foulée, obéissant avec zèle à celui qui lui désignera – ou pas – son futur ministre, notre encore ministre, DARCOS, a publié son n^{ième} plan anti violence. Policiers référents, diagnostics de sécurité, sont sensé diminuer les risques d'intrusion, faire baisser la violence, préserver la tranquillité nécessaire à l'apprentissage.

Quand on sait que d'une part le délit de malfaiteur existe déjà dans le code pénal, que la collaboration entre les établissements scolaires et la police ne date pas d'hier, que le lycée de Gagny était équipé de vidéo surveillance et contrôle d'entrée on ne voit pas ce que les mesures annoncées apporterons si ce n'est au mieux de l'esbroufe, au pire une régression sécuritaire.

La solution ne passe pas par des cars de CRS autour des lycées mais du personnel adulte et formé en nombre suffisant dans les établissements, la possibilité de suivi plus individualisé – moins anonyme – des élèves pour les réconcilier avec l'institution scolaire, la possibilité et l'incitation à travailler en équipe pour éviter l'isolement face aux problèmes qui apparaissent en classe.

La solution passe aussi par le travail préventif auprès des jeunes des « quartiers » - donc des moyens aux associations, des éducateurs-trices spécialisé-e-s, des services sociaux, etc. - et peut être surtout un avenir moins socialement désespérant et criant d'injustice.

Jean-Pierre QUARTIER

Les retraité-e-s réquis-e-s pour casser la grève!

Madame Brigitte Boisgibault

Le Pradet le 24 février 2009

...

à

Le Pradet

L'Inspecteur d'Académie

Directeur des services départementaux
de l'Education Nationale

Objet : Mise en place par les mairies du droit d'accueil des élèves les jours de grève

Monsieur,

Durant les presque 20 ans pendant lesquels j'ai été directrice d'école, lorsque vous m'écriviez, j'ai toujours eu droit à être appelée Madame Brigitte Boisgibault. Je ne comprends pas pourquoi, étant maintenant à la retraite, je n'ai plus droit à ce petit vocable de 6 lettres qui, me semble t-il, est une marque de distance ou de respect pour le correspondant auquel on s'adresse. Cette remarque étant sur la forme de votre courrier.

Sur le fond, maintenant :

J'ai choisi de quitter avant l'heure un métier que j'ai aimé passionnément jusqu'au terme de ma carrière. J'ai toujours pu l'exercer en utilisant ma raison et mon libre-arbitre, m'efforçant que les enfants soient toujours sujets de leurs apprentissages, et ce dans le cadre légal qui m'était imposé. Je ne suis pas sûr que ce soit encore possible actuellement, sauf à entrer dans un processus de désobéissance. Je n'ai donc aucun regret par rapport à ma décision.

Depuis mon départ en juin 2008, j'ai suivi très attentivement les bouleversements profonds qui se mettent en place cahin-caha dans ce qu'on ne pourra bientôt plus appeler le service public d'Education. Je ne vous les énumère pas, vous les connaissez puisque vous êtes chargé de leur mise en place.

Pour moi, toutes ces mesures n'ont qu'un seul but : la destruction organisée du service public d'Education, au profit d'offices privées pour les parents qui le pourront. Elles ne visent en aucun cas la réussite scolaire des élèves, elles ne laissent place qu'au conditionnement et au bourrage de crâne, empêchant la mise en place d'une pensée libre chez les enfants.

Vous comprendrez donc parfaitement que je ne puis en aucun cas répondre positivement à votre demande pour participer au service minimum d'accueil le 19 mars. D'ailleurs, je ne serai pas disponible ce jour là, je serai dans la rue.

Le service minimum d'accueil est en lui-même une atteinte au droit de grève, il met les maires dans une situation très difficile puisque leur personnel peut également être gréviste. Par contre, je trouve scandaleux le procédé que vous utilisez, à savoir l'appel aux retraités pour briser un mouvement social.

Copie à Monsieur le Maire de Le Pradet

Indemnité différentielle des anciens instit' devenu-e-s prof d'école : comment ça marche?*

On a beaucoup critiqué les modalités d'intégration dans le corps des Profs d'école. A raison. Car en fait de revalorisation, elles menaient la plupart des collègues à... une perte de salaire! Perte de salaire que ne compensait même pas l'indemnité différentielle, puisque celle-ci était revue à la baisse à chaque promotion d'échelon et que les revalorisations de l'indemnité de logement (IRL) n'étaient pas prises en compte.

Mais on n'a pas assez insisté sur le fait que depuis 1999, sous l'insistance syndicale, les modalités de calcul ont été revues et que désormais s'offre au collègue une *double carrière!*

Certes, l'une des deux est virtuelle, mais elle se traduit tout de même par du sonnant et trébuchant. En effet :

Prenons un cas au hasard : moi. Instit' au 9^e échelon, je suis intégré au 1/9/2005 dans le corps des Professeurs d'école; c'est dans ce corps que depuis cette date j'effectue ma carrière "réelle". D'un échelon à l'autre, je bénéficierai selon la concurrence de mes collègues et mon "mérite" propre, de passages au *Grand choix*, au *Choix* ou à l'*Ancienneté*. Ainsi, je suis passé du 6^e au 7^e échelon le 1/12/06. "Réelle-ment"? Pas tout à fait. Car ce passage d'échelon ne s'est traduit par aucune augmentation de salaire. Eh oui! L'indemnité différentielle a été diminuée de l'augmentation que me procurait le changement d'échelon. A titre de consolation, j'ai cependant bénéficié de 5€/mois correspondant à l'augmentation de l'IRL.

Dans le même temps, je poursuis ma carrière fantomatique d'instituteur au rythme imposé moyen, qu'on appelle "mi-choix" dans ce corps. Je passerai virtuellement au 10^e échelon d'instit' forcément après 4 ans, soit le 1/9/2009. «*Virtuellement?*» Pas tout à fait. Car à cette occasion notre bien aimée administration va réexaminer ma situation et mon indemnité différentielle sera augmentée de la valeur de mon changement d'échelon d'instituteur (environ 100€) et d'un montant équivalent à l'augmentation de l'IRL - encore 5€?

Bon, alors? Au total, j'y perds ou j'y gagne?

J'y perds, bien sûr, puisque si j'étais resté instit, c'est chaque année que j'aurais bénéficié de l'augmentation de l'IRL et non pas à la seule faveur de mes changements d'échelon.

Là où je peux, éventuellement, y gagner, c'est que j'ai bien plus d'ancienneté que les recrutés P.E. arrivés aussi au 7^e échelon, donc bien plus de chances de faire ma carrière parmi les 20% qui avancent au "Grand Choix", donc à un rythme plus rapide que si j'étais resté instit'. Le gain est ainsi reporté à plus tard, vers ma fin de carrière et ma retraite.

Mais ne nous y trompons pas : cette "revalorisation" a été un leurre. La "double carrière" est un bricolage qui l'a rendue moins pire qu'elle n'était, mais elle continue de diviser la profession notamment en créant des embouteillages aux changements d'échelon entre anciens instits et nouveaux P.E. Une préfiguration du piège tendu par la masterisation (cf articles p.8)?

La CGT revendique l'avancement à un rythme unique pour tous et toutes et la transformation de la *Hors-classe* en échelons supplémentaires. Elle demande aussi que la note soit supprimée de tous les barèmes**.

R.de Varent

* Source : Décret n°99-965 du 26 novembre 1999

**En cela, nous sommes radicalement opposé-e-s à la pétition lancée par l'UNSA du Var, qui dans une diatribe poujadiste abjecte contre les critères sociaux, demande la réintégration de la note dans le barème du mouvement!

Le problème des salaires est avec l'emploi au centre des préoccupations des salarié-e-s tant du Public que du Privé. Il devient impossible pour nombre de ces salarié-e-s de vivre dans des conditions décentes.

En France 4 salarié-e-s sur 10 sont payé-e-s à moins de 1,33 fois le SMIC et parmi eux-elles, nombre de salarié-e-s de la Fonction Publique. Et ce alors qu'en 2008, les actionnaires du CAC 40 ont touché 54 Milliards d'Euros...

Pourtant la meilleure façon de défendre et de développer l'emploi, c'est bien de relancer la consommation en France, qui dépend pour large part de la demande intérieure (70%).

La Cgt revendique un salaire minimum à 1600€/mois brut, et une augmentation de 300€ pour tous-tes, ainsi que l'indexation des salaires sur les prix.. Cette revendication n'a rien d'excessif au vu de la situation et de l'évolution du coût de la main d'oeuvre (-10% en 10 ans!).

Yvon Guesnier

Salaires

Les « trois tiers » de M. Sarkozy : encore une idée trompeuse

L'idée de réserver un tiers des profits au salaire, un tiers à l'investissement et un tiers aux actionnaires paraît séduisante surtout quand les grandes entreprises du CAC 40 annoncent 54 milliards de bénéfices pour l'année 2008.

Derrière cette idée, c'est la dissimulation de l'opposition du Président de la République à la légitime revendication d'une hausse substantielle des salaires et, en même temps, il veut « moraliser le système capitaliste ».

De quoi parle-t-on ?

Le « fruit du travail », les richesses nouvelles créées grâce au travail humain, c'est, pour reprendre la terminologie courante, la valeur ajoutée. Cette valeur ajoutée est destinée à

Dans ces entreprises, la part des salaires dans la valeur ajoutée a reculé d'environ 9 points entre 1983-1989, passant de 72 % à 63 %. Depuis, elle oscille autour de ce niveau. Elle avait progressivement augmenté entre 1961 et 1983. En 1961, la part des salaires dans la valeur ajoutée de ces entreprises était de 65 %.

Ces évolutions montrent que la part des salaires dans la valeur ajoutée demeure à un niveau historiquement bas, non seulement par rapport aux années 1980, période souvent citée, mais aussi en comparaison avec les années 1960. Nous sommes devant une régression sociale et c'est bien là une cause profonde de la crise.

L'idée des « trois tiers » avalise et perpétue cette déformation injuste et économiquement perverse du partage de la valeur ajoutée. Elle rend la rémunération de la force de travail plus dépendante encore de celle du capital. C'est tout le contraire d'une vraie valorisation du travail.

Quid du contenu de l'investissement...

L'investissement est financé soit par les moyens financiers issus de l'activité propre de l'entreprise (ce qu'on appelle « épargne brute »), soit par des moyens financiers externes (emprunts, augmentation des fonds propres).

Dire qu'un tiers des profits doit être réservé à l'investissement est totalement arbitraire. Pourquoi pas un quart ou la moitié... ?

Déjà, le taux d'investissement est faible en France. Cette faiblesse s'observe surtout dans l'immatériel (recherche-développement, innovation, formation...) où l'effort des entreprises est particulièrement insuffisant.

L'idée des « trois tiers » ne permet pas nécessairement de résoudre ces problèmes.

Sans changer les choix et la logique de gestion des entreprises, rien ne garantit que le tiers qui sera réservé à l'investissement permettra d'augmenter l'emploi ou d'améliorer les conditions de travail ou la formation et la qualification des salariés.

Où en est la financiarisation des entreprises?

C'est un fait marquant de notre économie. Elle se manifeste, entre autres, par une hausse considérable des actifs financiers. Cette accumulation financière conduit à ce que les revenus financiers des entreprises non financières (celles qui ont vocation à produire des biens et services) soient nettement plus dynamiques que les revenus issus de leurs activités productives. Ces revenus financiers s'ajoutent aux profits issus du processus de



quatre grandes catégories d'usage :

1. le paiement des salaires et des cotisations sociales,
2. l'acquittement des impôts par les entreprises,
3. le renouvellement des équipements (investissement),
4. la rémunération du capital sous la forme des charges d'intérêt et de dividendes distribués.

Un niveau historiquement bas des salaires dans la valeur ajoutée

L'idée des « trois tiers » ne dit rien sur l'origine des profits. Elle fait abstraction des enjeux fondamentaux tels que le salaire, la nature du contrat et la durée du travail, la pénibilité du travail, les coûts environnementaux qui ne sont pas pris en compte dans les coûts de production...

La première interrogation porte sur la part des salaires dans cette valeur ajoutée et celle des profits dans cette même valeur ajoutée. La masse salariale (salaires bruts et cotisations sociales) constitue aujourd'hui 63 % de la valeur ajoutée des entreprises non financières.

Salaires, suite :

production et sont également distribués parmi les actionnaires. Cette dérive dans la financiarisation renforce la logique de rentabilité maximale à court terme au détriment des stratégies de long terme favorables à l'emploi, à la formation et à l'investissement productif. Ainsi, les dividendes versés aux actionnaires évoluent sensiblement plus vite que l'investissement productif réalisé par les entreprises non financières. En 2007, le montant des dividendes versés se monte à 227 milliards d'euros ; l'investissement productif réalisé par ces mêmes entreprises a été de 209 milliards d'euros.

Cette évolution entraîne une faiblesse du taux d'emploi, des salaires et du potentiel de croissance, un affaiblissement de nos capacités productives.

L'idée des « trois tiers » ne résout pas ces problèmes, car elle ne traite pas de la financiarisation.

Par ailleurs, partager les bénéfices, c'est aussi le silence total sur le fait que les travailleurs des entreprises sous-traitantes, en France et à l'étranger, sont surexploités aux bénéfices des actionnaires des groupes donneurs d'ordre.

Et la solidarité des travailleurs ?

La construction des groupes et l'insertion des petites et moyennes entreprises dans leurs réseaux constituent

un autre fait marquant de notre économie. Le cas des grandes entreprises est, à cet égard, éloquent.

Généralement, elles profitent des relations qu'elles entretiennent avec leurs sous-traitants, tant en France

qu'à l'étranger, pour améliorer leurs performances financières.

Quels droits d'intervention pour les travailleurs ?

La question fondamentale doit porter sur les conditions de création de ces richesses : va-t-on continuer le mode de développement de ces vingt-cinq dernières années fondé sur la dévalorisation du travail et la dégradation de l'éco-système, ou, au contraire, va-t-on établir un nouveau type de développement économique et social fondé sur la promotion du travail et des capacités humaines ?

Il s'agit de changer à la fois les conditions de création des richesses et leur redistribution.

Un aspect fondamental de cet enjeu porte sur les droits des travailleurs pour intervenir sur les choix de gestion des entreprises, et plus largement sur les choix qui s'opèrent dans la société.

Les salariés ont leur mot à dire sur la quantité et la qualité de l'emploi, sur la formation, sur la durée et les conditions de travail, sur le contenu de l'investissement...

L'idée des « trois tiers » de M. Sarkozy ferme la porte à ces enjeux fondamentaux.



BAC PRO 3 ANS : AVEC LE PRINTEMPS, LES NOUVELLES GRILLES ARRIVENT ET LES POSTES DISPARAISSENT !

Tout d'abord, il me faut commencer par un bref rappel.

Il y a 1 an, notre Recteur décidait de mettre en place – malgré les avis négatifs de plusieurs rapports – le Bac Pro 3 ans dans la quasi-totalité des LP de notre Académie. La raison invoquée était que l'on ne pouvait plus se permettre de laisser plus de 50% des élèves avec un diplôme de niveau 5 et que l'on devait proposer aux élèves de collège, à l'issue de la troisième une formation attrayante et diplômante de niveau IV.

Donc, à la rentrée 2008, pratiquement toutes les sections de BEP ont été transformées en Bac Pro 3 ans et cela malgré l'opposition des organisations syndicales membres du CTPA. Les horaires appliqués pour la classe de seconde étaient alors les horaires de la classe de première année de BEP, avec quelques heures supplémentaires afin d'assurer du soutien individualisé ; en effet, les élèves ont un programme de 4 années à digérer sur 3 années de formation, il faut donc du soutien pour un certain nombre d'entre eux.

Rentrée 2009, changement total ! Les nouvelles grilles horaires et les modalités de calcul de la répartition de la DHG sont arrivées avec des calculs abracadabrantiques, et pour septembre 2009 on applique ces nouveaux horaires aux « bac pro » ! Résultats : une baisse générale des horaires en enseignement professionnel, la fin des dédoublements légaux dans certaines matières, et surtout des horaires variables en fonction du nombre d'élèves de la division. Ce qui entraînera de fait des inégalités entre les établissements.

A titre de comparaison, voilà les différences que l'on peut noter entre les 2 types de cursus « Bac Pro 3 ans et formation en 4 ans (BEP+BAC) » :

Une diminution de 35% en ensei-

gnement professionnel, de 30% en français Histoire-Géographie, de 30% en maths sciences...

On passe de quatre années à trois qui plus est en allongeant les périodes de formation en milieu professionnel : 22 semaines de PFMP alors qu'elles n'étaient que de 19 semaines sur les 4 années de BEP et Bac.

Il serait donc possible de faire de nos élèves – qui sont toujours les mêmes, ils n'ont pas changé, ils viennent toujours des mêmes collèges – de vrai-e-s professionnels en trois ans au lieu de quatre et ce avec plus d'un tiers d'enseignement professionnel et général en moins !

Permettez-moi d'en douter ! Nos élèves n'ont pas changé !

Mais alors, le contenu de la formation aurait-il été modifié ?

Pour cela je vous conseille de consulter les programmes – voir sur notre site : www.unsen.cgt.fr Serait-ce une formation au rabais, un BEP plus ? Je reviendrai sur les contenus de formation dans le prochain numéro, car bien entendu ils ont été modifiés.

Et que dire de la délivrance des diplômes ! BEP et BAC PRO !

Je voudrais juste attirer votre attention sur l'évaluation qui sera réalisée en entreprise pour la délivrance du BEP (maintenance des équipements industriels). Je vois mal les tuteurs prendre « suffisamment de temps » pour préparer, et évaluer une situation authentique de maintenance en présence du professeur. De plus, je n'ose pas imaginer le temps que cela prendra à l'équipe pédagogique pour organiser ces évaluations. Il me semble que de nombreuses entreprises avec lesquelles nous avons jusqu'à présent des relations privilégiées ne seront pas à même de répondre aux exigences du référentiel.

Une autre caractéristique de ces grilles horaires concerne la ges-

tion des heures puisqu'un volant de 120 heures année(50+70) est confié à la gestion autonome des établissements, avec en plus un volume complémentaire

heures/professeurs globalisés qui sera attribué aux établissements et répartis en interne.

Comment se fera cette répartition ? Quels seront les critères pour affecter des heures à telle ou telle matière ? Cela se fera-t-il à la tête du client ? Quel sera le nombre d'heures supplémentaires ? Autant de questions que chacun et chacune d'entre nous doit se poser.

Des postes seront supprimés ! Même si ce n'est pas cette année, les prochaines années verront le nombre de postes diminués de manière significative. Déjà l'an dernier de nombreux et nombreuses collègues qui partaient à la retraite n'ont pas été remplacés. En effet, avec l'extinction des sections de BEP+Bac Pro la formation ne se fera plus qu'en 3ans. Cela entraînera donc une suppression d'envoier un tiers des postes d'enseignant-e-s.

Alors que l'on ne me dise pas que cette réforme de la formation professionnelle est un « plus » pour les élèves. Non, il ne s'agit – et nous le disons depuis le début – que d'une manière de réduire le coût de la formation et le nombre de fonctionnaire dans l'Education Nationale.

Aussi, bien que notre Académie soit parmi celles qui expérimentent en grand la mise en place du Bac Pro 3 ans ! Cela reste encore une expérimentation et de nombreuses académies demandent et se battent pour le retrait de cette réforme.

Aussi, c'est à nous de combattre cette réforme, le BAC PRO 3 ANS n'est pas encore mis en place, des décrets, cela s'annule !

A nous de faire plier le ministre

Joël DENNEULIN

REFORME DU LYCEE : APRES L'OBSTINATION, APRES LE REPORT, VOICI LE TEMPS DU RIDEAU DE FUMEE

Après avoir tenté pendant six mois d'imposer sa réforme du lycée Darcos a été obligé de la reporter, décision prise sur ordre de Sarkozy qui redoutait la propagation de l'exemple grec chez nos lycéen-ne-s.

Cette tentative avait commencé sur une base malhonnête. Les organisations désirant participer aux « discussions » sur la réforme ont été obligées au préalable de signer un document listant des soi-disant points de convergences. Ces points de convergences, établis on ne sait par qui, comportaient des constats mais surtout des objectifs. La réforme DARCOS y était déjà inscrite en filigrane. Cette démarche va à l'encontre d'une véritable discussion où sont abordées tant les convergences que les divergences. La suite donnant malheureusement raison à nos inquiétudes – annonce du contenu de la réforme avant que les discussions ne débutent, refus d'envisager cette réforme dans sa globalité (de la 6^{ème} à la terminale, évolution de nos missions, ...), suppressions de postes programmées sans tenir compte des besoins – la CGT Educ'Action a quitté la table de discussion dès septembre, suivie plus tard par les autres organisations syndicales.

Cette première tentative ayant échoué, DARCOS a lancé une « vaste » consultation sur « le lycée de demain ». Celle-ci se déroule d'une part dans les établissements (dans l'académie de Nice sous la forme de 3 demi-journées banalisées ainsi que des rencontres entre le recteur et les organisations syndicales) et d'autre part dans le cadre de la mission DESCOINGS. Cette consultation, à la fois informelle et biaisée par un questionnaire se basant sur le document « points de convergences » qui a servi de base à la réforme rejetée, semble plus être une tactique destinée à contourner le refus opposé par l'ensemble des acteurs du système éducatif. On ne voit pas comment une telle consultation peut permettre de synthétiser un projet de réforme cohérent.

Ce dispositif se double de la mise en place d'expérimentation dans 100 lycées volontaires. Cette expérimentation pose deux problèmes majeurs :

Qu'expérimente-t-on ? des propositions de la réforme DARCOS ou des innovations mises en place par les équipes pédagogiques. Dans cette dernière hypothèse sur quels

critères sont sélectionnées les expérimentations (ne retient-on que celles allant dans le sens de la « réforme » ?)

500 emplois sont offerts aux lycées expérimentaux. Dur à avaler pour les établissements qui subiront les 6 500 suppressions d'emploi du secondaire à la prochaine rentrée.

Quand on voit avec quelle obstination et quel refus de toute concertation M. Darcos

a imposé une réforme du primaire **impose** la réforme de l'enseignement professionnel

tente d'imposer la réforme du recrutement et de la formation des enseignant-e-s

nous ne pouvons qu'être extrêmement dubitatifs quant à sa volonté de nous écouter, **après six mois de tentative de passage en force**, pour élaborer une réforme du lycée. Nous demandons donc le retrait



ferme de la réforme Darcos et non une simple mise en sommeil en attendant de pouvoir la réveiller avec la justification d'une consultation aux contours et objectifs très flous.

Nous demandons à nos collègues de, soit refuser cette « pseudo concertation », soit utiliser le temps ainsi dégagé pour mener un vrai débat sur NOTRE vision de l'Ecole, le choix dépendant des dynamiques propres à chaque établissement.

Nous affirmons la nécessité d'une autre réforme que celle concoctée par DARCOS, élaborée dans l'intérêt des élèves, qui ne peut être issue que de véritables négociations et dans le respect du dialogue social. Elle ne peut se concevoir que sans préalable et sans contrainte budgétaire. Elle ne peut être construite qu'avec un temps suffisant de réflexion permettant de prendre l'avis des enseignant-e-s, élèves et parents à toutes les étapes de son élaboration.

Jean-Pierre QUARTIER

La CGT a fait connaître ses positions dans le cadre de la consultation nationale. Vous pourrez les retrouver sur notre site internet.

ECHO DES CTPA

(Comités Techniques Paritaires Académiques)

Toujours dans la même logique de faire plus avec moins le CTPA du 20 mars a traité le cas des **personnels administratifs** :

Huit postes administratifs sont supprimés au titre de la LOLF (elle a bon dos !) au Rectorat et dans les Inspections Académiques. Douze postes sont par ailleurs transférés pour l'implantation de la plate forme CHORUS, du nom du progiciel qui centralisera tous les traitements financiers. Si ces postes sont bien nécessaires pour ce nouveau service rien ne garantit que ceux qui seront supprimés correspondent bien à des fonctions transférées vers CHORUS

Les personnels du Rectorat et des IA vont voir leurs conditions de travail se dégrader encore un peu plus, ce qui impactera forcément le fonctionnement du service public de l'Education Nationale !

La montée en charge de 3 établissements (le collège de Roquefort, les lycées de Saint Maximin et du Muy) ainsi que l'ouverture du collège de St Zacharie nécessitent 4 emplois qui ne sont pas créés par le ministère. Ces postes sont donc prélevés (on dit « redéployés », c'est plus politiquement correct) dans d'autres établissements qui se passeraient bien de ces fonctions de personnels.

Seule bonne nouvelle de ce CTPA (en fait connue depuis le CTPM de décembre) : la création de 10 supports **d'infirmier-e-s**.

Mais le long débat sur la répartition de ces 10 supports a montré le retard de l'académie dans ce secteur, retard estimé à environ 18 postes (essentiellement dans le 06). Le plan triennal de rattrapage se terminant l'année prochaine nous n'avons que peu d'espoir de combler le retard.

Tout aussi grave : **aucune création d'emploi** n'est évoquée (même en rêve) quant au service **d'assistance sociale, aux psychologues scolaires ou aux médecins scolaires** !

Mais il est vrai que l'académie a ou doit embaucher 85 médiateurs scolaires (vous savez, ce sont les emplois précaires sans qualification qui doivent accomplir les tâches des personnels précédents ainsi que celles de la vie scolaire)

Même musique pour les CPE au CTPA du 30 mars où les 5,5 postes correspondants à 2 ouvertures de collèges, une montée en

charge de lycée et une ouverture d'internat ne sont pourvus que par des moyens provisoires. Quand on sait qu'aujourd'hui les remplacements de CPE ne sont plus assurés, faute de TZR, nous ne pouvons qu'être inquiets sur l'avenir. Le piquant de l'affaire est que pour le ministère l'académie compte une vingtaine de CPE en trop !

Ce même CTPA a eu connaissance des suppressions/créations de postes **d'enseignants dans les lycées**. Au final 21 postes sont supprimés, 18 dans le 06 et 3 dans le Var, pour 30 suppressions dans les lycées il y a 9 créations dans les LP. (Le solde pour les collèges du 06 est d'un peu plus de 20 suppressions de postes)

Comme le laissait prévoir la répartition de l'enveloppe budgétaire en janvier les établissements sont nettement moins touchés que l'année dernière. Les suppressions sont essentiellement liées aux prévisions de l'évolution démographique et assez peu aux variations du rapport H/E ou du taux d'heures supplémentaires (HSA). Il n'en reste pas moins que certains établissements sont durement touchés en particulier le lycée du Coudon (14 suppressions !), Léon Blum (12 postes !), Chris et Paul Augier qui perdent chacun 5 postes sans justification démographique !

Notre Académie continuera ainsi de faire partie des plus mal dotées mais le plus grave est à venir car les suppressions d'emploi sont de fait reportées sur les remplacements et les moyens d'ajustement (environ 15% d'équivalent temps plein en moins !). Ce sont également les associations éducatives complémentaires qui perdent 34 ETP.

C'est pourquoi nous continuerons à nous battre contre la mise à sac du Service public et à réclamer non seulement la restitution des postes supprimés mais aussi la réduction des HSA et la création des postes nécessaires au bon fonctionnement de l'Ecole.

Jean-Pierre QUARTIER



Des élu-e-s à votre service

Grâce à votre vote les 2 et 3 décembre, la CGT Educ'Action a les moyens de vous représenter et de vous défendre à l'inspection académique, au rectorat et dans les conseils de prud'hommes.

N'hésitez pas à nous contacter (coordonnées en page 2)



réagissons

Tribune

La masterisation des concours et la non formation qui en découle, la baisse du nombre d'heures attribuées aux établissements, les réformes du bac pro et du lycée général sont autant de coupes sombres dans un domaine où l'argent et la comptabilité ne devraient pas intervenir.

Nous retrouvons dans l'éducation nationale à quelque niveau que ce soit (de la maternelle à l'université) un vocabulaire utilisé jusqu'à présent dans le monde de l'entreprise. Chaque enseignant doit justifier de son travail en établissant des comptes rendus d'activité, doit participer à l'élaboration du PAPET (programme annuel de performance de l'établissement) où sont mis en relation des objectifs pédagogiques et des indicateurs comptables! De plus, la notation des enseignants se fait en partie (au moins pour le second degré) par le chef d'établissement et donc de plus en plus au mérite, à celui qui va cumuler le plus de projets payés évidemment en heures sup!

Cela induit une « mise en concurrence » des établissements et des enseignants: qu'en est-il de la notion de service public?

Le statut de fonctionnaire de par cette logique et par la précarisation statutaire toujours plus grande des nouvelles recrues est mis à mal voire en voie de disparition.

Servir l'intérêt général et non pas les intérêts particuliers sont les premières notions que l'on m'a enseigné en science pipeau: être au service des élèves en vue de leur réussite paraît être devenu une illusion dont l'état et son ministre se fiche éperdument!!!!

Contre la marchandisation et la mise aux enchères de l'éducation nationale réagissons en étant nombreuses et nombreux le 19/03 et les jours suivants: la création d'un rapport de force est nécessaire pour contraindre ce gouvernement et ses objectifs néo-libéraux.

Laure Boushior

Contrats aidés : résistons!

MOTION PRÉSENTÉE PAR LES ÉLU-E-S CGT AUX MEMBRES DU CA

Sous prétexte de vouloir s'attaquer au problème de l'absentéisme scolaire, le Ministère de l'Éducation Nationale a décidé de recruter, selon les établissements, trois ou cinq médiateurs de réussite scolaire.

D'après le site du Ministère, leur mission consisterait à :

participer, sous l'autorité des conseillers principaux d'éducation, au repérage et au traitement des absences lors des heures de cours. Ils soutiennent au quotidien les projets de lutte contre l'absentéisme menés dans les établissements.

d'organiser dans l'établissement des actions d'aide à la parentalité permettant notamment d'accompagner les familles concernées et de les informer des exigences scolaires et réglementaires de l'institution. d'appuyer la lutte contre l'absentéisme et le décrochage en créant un lien fort avec les familles dans et hors de l'établissement sur le mode de l'alerte et du contact direct vers les parents dès le constat de la situation d'absentéisme.

d'établir des relations avec les collectivités locales, les associations de quartier spécialisées dans l'accompagnement social et les coordonnateurs de la réussite éducative.

Ces médiateurs seront recrutés sous statut de contrat aidé de **droit privé** (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi - CAE - ou Contrat Avenir - AV).

Pour mémoire :

le CAE est un contrat de 6 mois minimum renouvelable 2 fois dans la limite de 24 mois, pour un temps de travail minimum de 20 heures hebdomadaires.

le Contrat Avenir est un contrat d'une durée de 2 ans, renouvelable pour une durée maximale de 12 mois. Le temps de travail est de 26 heures hebdomadaires en moyenne.

La rémunération du temps de travail est le **smic horaire** pour les deux contrats.

Face à un vrai problème, le Ministère répond avec une très mauvaise solution.

Comment concevoir qu'une mission de service public d'une telle importance puisse être confiée à des personnels sous contrat précaire de droit privé, pas ou peu formés. Cette mission doit rester principalement à la charge de fonctionnaires, en l'occurrence, les CPE et les assistantes sociales, à la seule et simple condition, qu'il y en ait en nombre suffisant.

Au lycée ***, l'assistante sociale censée s'occuper de l'établissement n'assure une présence plus que parcellaire dans la mesure où elle partage son service avec d'autres établissements.

A terme, avec de telles mesures, comment ne pas s'interroger sur la disparition plus ou moins annoncée de la fonction de CPE avec son transfert vers le corps professoral !

En conclusion, les personnels enseignants, élus CGT au CA, de notre établissement se prononcent **contre l'autorisation demandée au CA pour recruter des médiateurs**, et demandent que des postes statutaires d'assistantes sociales et de CPE soient créés en nombre suffisant pour répondre à la problématique posée.



CAPA PLP postes adaptés/ congé formation

Déclaration liminaire des élu-e-s CGT Educ'Action

Mesdames et messieurs

A l'occasion de la tenue aujourd'hui de la CAPA des PLP nouvellement élue, nous, élus paritaires académiques de la CGT, dénonçons ce que nous considérons, de la part du ministère, comme une offensive de grande envergure contre les droits des personnels et le paritarisme qui les garantit.

Dès le 23 février, le ministère a communiqué, de façon anticipée et par le biais d'une entreprise privée, les « résultats » du mouvement inter académique aux candidats à la mutation, alors même que les CPN se tenaient à partir du 10 mars et que les élus paritaires n'avaient eu connaissance des documents.

Ces pratiques constituent une remise en cause du rôle des élus dans les CAP alors que ceux-ci, en vertu de la tâche qui leur a été confiée par le suffrage universel direct, contrôlent, corrigent ou améliorent les projets de l'admini-

stration, et en rendent compte aux personnels.

Nous dénonçons donc cet engagement sur la voie d'un contrôle unilatéral des affectations des personnels car nous craignons que soient favorisées ainsi les affectations discrétionnaires en dépit des règles communes et applicables à tous.

Par ailleurs, le fait que l'administration fournisse les coordonnées personnelles de milliers de fonctionnaires à une entreprise privée pour remplir une mission publique, est intolérable.

La crainte que les rectorats reproduisent cette opération dès la fin mai pour le mouvement intra académique nous conduit donc à aborder ce sujet ici même, aujourd'hui.

En outre, en tant qu'élus des personnels, nous continuons à affirmer notre ferme opposition aux suppressions massives de postes, celles des années précédentes, qui ont

été accompagnées par l'engagement précipité d'une réforme de l'enseignement professionnel confuse, et les 13 500 annoncées pour la rentrée 2009.

Nous disons aussi l'inquiétude des enseignants du lycée professionnel pour la rentrée à venir car s'ouvre une période transitoire où coexisteront anciens et nouveaux programmes, anciennes et nouvelles grilles horaires ; ces dernières attestant d'une perte importante en volume horaire des enseignements professionnel et général.

Nous rappelons enfin que la CGT Educ'action demande la suppression de la réforme de l'enseignement professionnel, la réouverture du dossier sur la voie professionnelle et de véritables négociations avec les organisations syndicales.

Les élu-e-s CGT Educ'action

Mercredi 18 mars, M. Muller (Inspecteur d'Académie du Var) se déplaçait à l'IUFM de La Seyne pour faire une info sur le mouvement (académique et pas social).

Nous avons décidé en AG : - d'exiger de l'IA un changement d'ordre du jour pour le recentrer sur la réforme de la formation des enseignants, les suppressions de postes, l'avenir de la maternelle- de faire une conf de presse à 10h30. Nous appelions tous les personnels, parents, citoyens à venir défendre l'avenir de l'école publique pour accueillir l'IA ou son représentant en visite à l'IUFM de La Seyne.

L'action décidée entre PE2 en AG, dont l'objectif était principalement de profiter de l'IA pour faire remonter nos revendications, a réussi. Pour être à l'écoute d'une grosse minorité (absente en AG), nous avons donc décidé de faire des compromis (ne pas quitter la salle en cas de refus de l'IA de nous répondre mais d'insister, de mettre des masques, de se retourner). Avaient été invités pour l'accueillir : des syndicats, les profs (5 profs en grève de la fac sont entrés avec nous en réunion), les étudiants, les journalistes. La salle où nous étions accueilli-e-s a été entièrement décorée de slogans dont un "mastérisation piège à cons" juste au-dessus

de la tête de l'IA. Il avait été prévu par lui et son adjoint, et une administrative, un diaporama expliquant les modalités du mouvement : le fond d'écran a été changé pour nous faire apparaître manifestant le 19 janvier. A peine a-t-il pris la parole que nous avons demandé un changement d'ordre du jour sur des sujets qui en tant que stagiaires nous tiennent à coeur : mastérisation, suppression de postes, élèves sans-papiers, avenir des maternelles. Nous avons prévu une liste de questions (une petite dizaine) distribuée à chacun, mais avons demandé que chacun prépare sa question. Il nous a patiemment répondu avec la science du détour-

nement habituelle. La presse avait été conviée (La Marseillaise, Var Matin, Fenêtre sur Seyne) mais l'IA a refusé qu'ils entrent dans la salle. La séance a duré une bonne heure et demie et nous avons pu aborder presque tout ce que nous avions prévu. Il s'est défaussé quasi systématiquement sur les universités pour la réforme de la formation des enseignants ("je ne suis pas le recteur, je ne suis pas président de la fac). Il a justifié les suppressions de postes en maternelle ("les petites sections ont un impact dérisoire sur la réussite scolaire") ou les RASED ("inefficaces"). Pensez-vous qu'il y ait 13500 postes supprimés pour cette année ? « Mais non, pas dans

le Var et puis si la réussite de tous n'était qu'une question de moyens ». Sur les élèves sans-papiers, il s'est un peu énervé me renvoyant à mon devoir de réserve. Puis il a commencé son diaporama inintéressant sur le mouvement.

Nous avons répondu aux questions de la presse. Nous avons prévu de faire une haie d'honneur à l'issue de la réunion mais il s'est esquivé sur le parking. Deux articles sur Var-Matin et LM et deux belles photos de nous avec des masques blancs.

Luc de Bernardo,
PE2 à l'IUFM de La Seyne,
syndiqué CGT Educ'Action

DESINFORMATION ET TENTATIVES DE DIVISION POUR FAIRE PASSER UNE REGRESSION D'UNE GRAVITE EXCEPTIONNELLE DE LA FORMATION DES ENSEIGNANT-E-S

Dans sa lettre du 20 mars aux organisations syndicales Darcos apporte un certain nombre de précisions et d'annonces. Parmi celles-ci une seule a été retenue, à tort et mal comprise, par les médias : « la réforme du concours - sous entendu la masterisation - serait reportée d'un an ». **Qu'en est-il réellement ?**

Concours :

Seul le contenu et la forme du concours est maintenu en 2010 (nature des épreuves, niveau licence). Les concours seront bien organisés pendant l'année de Master2 et seul leur positionnement pendant cette année est soumise à discussion (les épreuves d'admissibilité pourraient être organisées en début d'année). Les concours sont ouverts aux étudiant-e-s titulaires d'un master ou inscrit en M2 sous réserve d'obtention du master.

Des mesures dérogatoires sont prévues pour la seule session 2010 :

Les étudiant-e-s ... peuvent être admis-e-s... sous condition :

- candidat-e-s présent-e-s aux épreuves d'admissibilité 2009 à la rentrée 2010 sans conditions nouvelles de diplôme (la licence suffit);

- inscrit-e-s en M1 à la rentrée 2009 à la rentrée 2011 (gardent le bénéfice du concours 1 an) sous réserve de réussir le master en 2011.

Personne ne sait aujourd'hui comment sera organisée la prochaine année où se présenteront aux concours des étudiant-e-s niveau licence, d'autres inscrit-e-s en M1 et d'autres en M2. On ne sait pas plus qui sera chargé de les préparer aux concours (mais y aura-t-il encore une préparation aux concours ?) Quel master doit préparer un-e étudiant-e désirant se présenter au concours PE sachant que les masters « éducation » ne sont pas mis en place partout

et qu'il est difficile de réussir un master disciplinaire (math, ...). Plusieurs IUFM dont celui de Nice ont par ailleurs d'ors et déjà ouvert les inscriptions pour ce qui étaient les PE1 et PLC1.

Formation

La formation professionnelle reste réduite à peau de chagrin, stages d'observation et/ou pratique accompagnée en M1 et en responsabilité en M2, tutorat et formation sur seulement 1/3 des obligations de service pour les lauréats.

Revalorisation

Promesse de négociations sur la revalorisation des enseignant-e-s, néo titulaires mais aussi, c'est nouveau, de l'ensemble des catégories d'enseignant-e-s. Voilà qui est précis !

Pour garantir la « démocratisation du recrutement » Darcos promet des bourses supplémentaires (de 2 € annuel), 3000 € pour les 108h de stages en M2 et des postes d'AED (bon courage à celles et ceux qui voudront préparer un concours et un master tout en assurant une vingtaine d'heure hebdomadaire pour environ 600 € !)

Notre position

Pour la CGT Educ'Action ce ne sont pas les concours qui doivent être mastérisés mais la formation. Le concours doit se situer en fin de L3 ou début de M1. La formation des enseignant-e-s doit se faire sur deux ans après la licence sous statut de fonctionnaire stagiaire. Articulant formation disciplinaire, universitaire et professionnelle avec des périodes de stage, elle doit être qualifiante et validée par un master

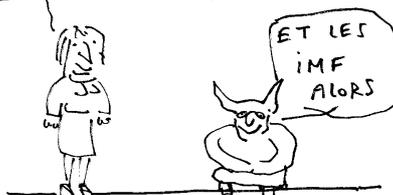
Conclusion

La résistance aux projets de démantèlement de Darcos est constitué d'un front disparate aux intérêts pas toujours convergents, syndicats enseignants du primaire, du secondaire et du sup, présidents d'universités, responsables d'IUFM, collectifs, lobbies disciplinaires, Le ministre, par ses annonces qui ne remettent pas en cause ses objectifs fondamentaux, cherche à faire voler ce front en éclat.

Nous devons rester uni-e-s et mobilisé-e-s, de la maternelle à l'université, pour défendre une formation de qualité et diplômante, pour défendre les IUFM et pour exiger la revalorisation de tous les personnels.

FORMATION INITIALE.

LE RECRUTEMENT SE FERA À BAC + 150 : COMME SA LES PE SERONT PLUS INTELLIGENTS...



Humeur...

Penchons-nous sérieusement sur la revalorisation de la profession enseignante dont l'amélioration du salaire et les conditions de travail et notamment celle des jeunes enseignants.

Une licence (3ans), préparation au concours (1 an), stage rémunéré et formation (iufm) (1 an) : titularisation, nomination sur un poste, 4 années si tout s'est bien passé !

Début de carrière souvent compliqué à gérer avec un salaire qui ne leur permet pas de vivre décemment. Après 2 ans d'ancienneté, ils démarrent avec 1,3 fois le smic (soit un traitement brut de 1595,44 euros à 1640,85 euros par mois du 1^{er} au 3^e échelon).

Loyers de plus en plus élevés, assurances, factures, déplacements.....les fins de mois sont souvent au rouge !

C'est inacceptable.

Moins de postes aux concours, galère des mutations, faible rémunération, les étudiants risquent fort de se détourner de la profession !

Mireille Canolle

